

Mars 2015

La leptospirose est une zoonose due à des bactéries spiralées, les leptospires, dont il existe de très nombreuses espèces. Elle est transmise à l'homme par contact cutané ou muqueux avec des animaux infectés, un environnement humide ou une eau douce souillée par les urines d'animaux excréteurs.

Rappel clinique

La durée d'incubation moyenne est de dix jours (cinq à vingt jours). La leptospirose ictéro-hémorragique se caractérise par l'association d'un syndrome grippal d'apparition brutale avec un syndrome hémolytique et hémorragique, une méningite et une atteinte du foie et des reins. La maladie peut durer plusieurs semaines (rechutes). À côté de cette forme majeure, il existe de nombreuses formes, avec fièvre ou peu de symptômes, moins graves.

1. Mesures générales de prévention et mesures collectives (à mettre en place immédiatement et à suivre régulièrement)

○ **Lutte contre les réservoirs de rongeurs sauvages**

- Fondées sur la protection contre les contacts avec les rats et les eaux contaminées
- Nettoyage et désinfection des locaux (locaux de rangement des bennes à ordures) et des matériels (bennes) (voir "liste des désinfectants autorisés" et "usages" sur : <http://e-phy-agriculture.gouv.fr>).
- Lutte contre les rongeurs sauvages (dératisation, conception des locaux)

○ **Formation et information des salariés**

- Sur les risques liés à la leptospirose, hygiène, mesures collectives et individuelles de prévention
Cette information sur les risques professionnels est réglementairement prévue par le Code du travail.
- Celle-ci doit être réalisée à l'embauche et régulièrement renouvelée ciblée sur la maladie, sur l'importance des mesures de protection individuelles et la nécessité de consulter rapidement un médecin (à qui il signalera son activité à risque) en cas d'apparition d'un syndrome grippal.

○ **Mise en place de moyens appropriés notamment et mise en place de mesures individuelles de protection**

- eau potable, savon, moyens d'essuyage à usage unique (essuie-tout en papier...) et trousse de première urgence (contenu défini avec le médecin du travail) pour désinfecter toute plaie ou égratignure et la protéger.

Nécessité d'avoir un gel hydro alcoolique dans les véhicules de collecte

- vêtements de travail et équipements de protection individuelle : appropriés (résistants et étanches), en bon état, propres, bien entretenus et en nombre suffisant.

Port des gants indispensable pour le ramassage des conteneurs. Utilisation de lunettes anti-projection, gants et masques pour le nettoyage des bennes à ordures afin d'éviter les projections d'aérosols contaminés.

- matériel de service : conteneurs étanches, à nettoyer ou remplacer régulièrement.

2. Vaccination

La vaccination ne dispense pas des mesures de prévention.

Elle est préconisée pour les personnes particulièrement exposées (contact fréquent dans des lieux infestés par les rongeurs) ou fragiles, sur conseil et avis du médecin du travail uniquement. Le vaccin disponible en France est le vaccin inactivé Spirolept®. Il protège uniquement contre le *Leptospira interrogans icterohaemorrhagiae*. Les leptospires pathogènes sont des bactéries du groupe 2.

La vaccination pourra donc être proposée dans les cas suivants :

- curage et/ou entretien de canaux, étangs, lacs, rivières, voies navigables, berges
- activités liées à la pisciculture en eau douce
- travail dans les égouts, dans certains postes exposés des stations d'épuration
- certaines activités spécifiques en eau douce pratiquées par les pêcheurs professionnels, plongeurs professionnels, gardes-pêche
- chauffeurs/ripeurs, agents de déchetterie

○ **Mode d'administration, schéma de vaccination, conservation**

Le schéma vaccinal comporte deux injections à quinze jours d'intervalle, un rappel quatre à six mois plus tard, puis tous les deux ans. Le vaccin est administré lentement par voie sous-cutanée.

Le vaccin doit être conservé entre +2°C et +8°C et ne doit pas être congelé.

○ **Associations vaccinales**

Il est recommandé de respecter un délai de trois semaines entre cette vaccination et toutes les autres.

○ **Effets indésirables**

Les réactions locales prédominent. Des réactions générales, de type fièvre, céphalées, malaise, vertiges, nausées, myalgies, paresthésies, éruptions cutanées peuvent également survenir.

○ **Contre-indications**

Le vaccin est contre-indiqué en cas d'hypersensibilité à l'un de ses composants. La vaccination doit être différée en cas de maladie fébrile ou d'infection aiguë.

3. Conduite à tenir pour éviter d'être contaminé

Réduire les sources de contamination possibles

- Limiter les contacts avec des eaux douces dans des zones fréquentées par des rongeurs, ou porter des gants et des bottes, voire des lunettes anti-projections si nécessaires.
- Sauf nécessité professionnelle : éviter tout contact direct avec un animal sauvage, qu'il soit vivant ou mort.
- Pour les professionnels manipulant des animaux (vivants ou morts) : Porter au minimum des gants résistants et étanches notamment pour relever les pièges à rongeurs.

Après contact direct avec l'animal : se laver les mains (eau et savon)

- Si projection dans les yeux : rincer immédiatement à l'eau potable.
- Transporter déchets et cadavres dans une enveloppe ou un sac, étanche et étiqueté.
- La désinfection à l'eau potable et au savon ou à l'aide d'une solution antiseptique de toute plaie ou égratignure, ainsi que la protection ultérieure de cette plaie ou égratignure par un pansement imperméable.

4. Références législatives

Code du travail : articles R. 231-61-1, R. 231-60 à R. 231-65-3.

Arrêté du 4 novembre 2002 fixant les procédures de décontamination et de désinfection à mettre en oeuvre pour la protection des travailleurs dans les lieux où ils sont susceptibles d'être en contact avec des agents biologiques pathogènes pouvant être présents chez des animaux vivants ou morts, notamment lors de l'élimination des déchets contaminés, ainsi que les mesures d'isolement applicables dans les locaux où se trouvent des animaux susceptibles d'être contaminés par des agents biologiques des groupes 3 ou 4 (J.O. 13 décembre 2002).